



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU SPUQ 2025-2026

Le 29 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS AUX INSTANCES DU SPUQ LE 29 AVRIL 2026

L'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi n° 3 *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratiques de diverses associations en milieu de travail*, le 2 avril 2026, exige que le SPUQ se dote d'une nouvelle procédure pour le déroulement des élections des représentant·e·s aux instances du SPUQ.

Selon le projet de loi n° 3, l'élection des personnes professeures à un poste au **Comité exécutif** et au **Conseil exécutif du SPUQ** doit se dérouler sur une période de 12 heures. Le Conseil exécutif du SPUQ propose que les principes guidant le déroulement du vote à scrutin secret soient adoptés par l'Assemblée générale pour les élections aux instances du SPUQ le 29 avril 2026.

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de loi n° 3 *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratiques de diverses associations en milieu de travail* en vigueur depuis le 2 avril 2026;

ATTENDU que le projet de loi n° 3 exige que le vote à scrutin secret se déroule sur une période de 12 heures sans préciser s'il s'agit d'une période continue ou discontinue;

ATTENDU l'article 27 des Statuts et règlements du SPUQ précisant que le déroulement des assemblées du SPUQ est régi par le Code des règles de procédure de la CSN;

ATTENDU l'article 37 du Code des règles de procédure de la CSN précisant que ce sont les membres présents à l'Assemblée qui ont droit de vote;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ACCEPTE d'embaucher du personnel pour enregistrer les présences à l'assemblée générale statutaire 2025-2026 et pour agir à titre de greffier, greffière au bureau de votation pour les élections du 29 et 30 avril 2026;

RECOMMANDE que le vote des personnes professeures au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ se déroule sur une période de 12 heures selon le protocole suivant :

- La période de 12 heures est répartie de la façon suivante :
 - 3 heures le mercredi 29 avril, de 15 h à 18 h, au CO-R700;
 - 9 heures le jeudi 30 avril, de 9 h à 18 h, au A-R415;
- La **liste officielle des membres du SPUQ pouvant voter aux élections aux instances du SPUQ** correspond à la liste des présences à l'assemblée générale statutaire du SPUQ 2025-2026.
- **L'inscription à l'assemblée générale statutaire se tient le mercredi 29 avril 2026 de 9 h à 15 h;**
 - Les personnes qui s'inscrivent entre 14 h et 15 h reçoivent une preuve d'inscription à présenter lors du vote;

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca

- Ouverture de l'assemblée d'élections dans le cadre de l'Assemblée générale du SPUQ le 29 avril à 14 h 30;
 - Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections;
 - Présentation des candidatures :
 - Le mercredi 29 avril : les personnes disposent de 3 minutes pour présenter leur motivation à rejoindre le Comité exécutif ou le Conseil exécutif du SPUQ. Les personnes professeures qui exerceront leur droit de vote le 30 avril 2026 au A-R415 recevront le texte de présentation des personnes candidates aux élections;
 - Installation des scellés numérotés sur les urnes : le mercredi 29 avril. Deux personnes greffières posent les scellés numérotés sur les cinq urnes dûment identifiées. La secrétaire d'élections inscrit au registre le numéro de l'urne et le numéro du scellé qui lui est associé. Les urnes sont ensuite transportées dans la salle où se déroule le vote. À 18 h, la personne secrétaire de l'assemblée d'élections accompagnée de la personne désignée comme présidente d'élections scelle l'ouverture des urnes, puis les transporte au local A-R415 et les range dans une armoire fermée à clé.
 - Pour voter, les personnes professeures doivent présenter une preuve d'identité (p. ex. carte de l'UQAM); les personnes professeures qui se sont inscrites le 29 avril entre 14 h et 15 h doivent en plus présenter leur preuve d'inscription;
 - Les personnes greffières présentes à la période d'élection se déroulant le 30 avril et la secrétaire d'élections arrivent au local A-R415 à 8 h 45. Elles récupèrent trois urnes (deux identifiées COMEX, une identifiée CONEX) puis installent le dispositif pour le vote (3 tables + 3 isoloirs).
- Fermeture de l'assemblée d'élections le jeudi 30 avril à 18 h.
- Dépouillement des votes : les personnes greffières inscrivent au registre le numéro du scellé et de l'urne à des fins de comparaison avant de retirer les scellés. Les personnes greffières procèdent au dépouillement des votes en présence de la personne présidente d'élections et de la personne secrétaire d'élections le 30 avril à partir de 18 h au A-R415;
- Le résultat des votes est transmis par courriel dès la fin du décompte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ